

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 24

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-Marc RENARD, Irène GIRARD, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON.

Votants : 27

Conseillers absents - excusés : Marie-José AMAH, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jean-Yves SAUSEY. Sylvaine SCAGLIA.

**Procurations : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Pascal PELINSKI,
Marie-Claire D'AGOSTINO à Bertrand KLING,
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS.**

Secrétaire de séance : Baptiste PAVOT

Date convocation : 13 octobre 2017

N° 2017-085

**Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Périmètre 2012
39 rue de l'Orme**

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Elisabeth LETONDOR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur la rue de l'Orme, par délibération du 27 juin 2012.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façade déposée par M. André MARLOT pour un immeuble sis 39 rue de l'Orme.

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement durable réunie le 5 octobre 2017 a émis un avis favorable et propose au conseil municipal, au vu du dossier présenté, de fixer la prime comme suit :

Prime de 1 219 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 4 877,40 euros),

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune pour le ravalement de l'immeuble sis 39 rue de l'Orme à M. André MARLOT pour le montant sus indiqué.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017 de la commune.



Le Maire,

Bertrand KLING